



AIWOS 2021

AICO WEB OLYMPIC SHOW 2021

PHILATELIE ET MEMORABILIA

RÈGLEMENT

Chapitre 1 - Détails de l'exposition

ART. 1 Objectifs et organisation

L'AICO WEB OLYMPIC SHOW 2021, AIWOS 2021, est une exposition virtuelle qui aura lieu du 23 JUILLET au 3 OCTOBRE 2021 et sera visible en ligne sur :

www.aicolympic.org/aiwos2021

L'objectif d'AIWOS 2021 est spécifiquement de promouvoir l'esprit olympique, à travers une compétition amicale entre exposants.

L'événement est organisé par AICO par le biais du Comité d'Organisation, qui a la responsabilité d'organiser l'exposition et de la superviser.

Les membres du Comité d'Organisation seront choisis par le Bureau Exécutif de l'AICO.

ART. 2 Structure de l'exposition

AIWOS 2021 comprend les sections d'exposition suivantes :

2.1 Cour d'Honneur : pour les collections invitées par le Comité d'Organisation.

2.2 Philatélie : pour des collections structurées selon les critères des classes compétitives définies par la Fédération Internationale de Philatélie, y compris les plus récentes (Classe ouverte, One Frame, Cartes postales illustrées (cartophilie)).

2.3 Mémorabilia : pour les collections contenant des objets de mémorabilia olympique et sportive et des pin's de tout type, à l'exception du matériel interdit, dangereux ou offensant.

2.4 Les jeunes : pour les jeunes collectionneurs nés après le 31.12.2000, ils peuvent participer à la section philatélie ou mémorabilia.

ART. 3 Conditions de participation

Toutes les classes de concours sont ouvertes à tous les collectionneurs membres d'une association membre de l'AICO (liste sur www.aicolympic.org).

Les jeunes exposants n'ont pas besoin d'être membre d'une association membre de l'AICO.

Les collections doivent être consacrées aux Jeux Olympiques, au Mouvement olympique, ou à tout sport reconnu par le Comité International Olympique (CIO).

Il n'y a pas de frais d'inscription.

ART. 4 Conditions pour les candidatures

Les demandes de participation doivent être remplies à l'aide du formulaire fourni sur le site web www.aicolympic.org/aiwos2021 du 01 juin au 10 juillet 2021.

L'adhésion d'un candidat à une association membre de l'AICO sera vérifiée par le Comité d'Organisation. Si elle n'est pas confirmée, la candidature sera rejetée d'office.

ART. 5 Engagements de l'exposant

En signant le formulaire de candidature, le candidat déclare avoir lu et pleinement accepté tout le règlement pour AIWOS 2021, et en particulier l'art. 11. Il déclare également que tout le matériel exposé est original et lui appartient et que les images ne sont pas manipulées pour améliorer l'état apparent des pièces.

Le demandeur autorise également l'AICO et le CIO à publier les scans de l'exposition en ligne pendant toute la durée de l'événement. Le demandeur peut également indiquer son autorisation pour que sa collection reste sur le site Web de l'AICO après la fin de l'exposition.

La signature de l'exposant confirme également l'acceptation des règles de confidentialité énoncées dans l'art. 21.

Les demandes incomplètes ou celles qui ne satisfont pas à ces exigences ne seront pas prises en considération.

ART. 6 Confirmation de participation

L'acceptation ou le rejet d'une collection sera communiqué au demandeur au plus tard le 15 Juillet 2021. Dans le cas de l'acceptation, la date limite de soumission des scans (la collection complète) pour l'exposition est le 20 août 2021 (les spécifications pour les scans sont fournies à l'art.11).

Les collections doivent être accompagnées d'un synopsis (résumé et présentation) d'une page au format pdf.

Le candidat peut envoyer une courte présentation facultative illustrant la collection en vidéo (max.10 minutes) ou au format Power Point (max 20 diapositives).

Les fichiers avec les scans, synopsis et toute présentation doivent être envoyés par e-mail via les services de transfert de fichiers (par exemple, We Transfer, JumboMail, Dropbox, cloud), à l'e-mail aiwos2021@aicolympic.org

ART. 7 Évaluation des objets exposés

Chaque section compétitive d'AIWOS 2021 sera jugée par un jury spécial, nommé par le Comité d'Organisation, et formé sur la base du nombre et du type de collections.

Les jurys seront annoncés au plus tôt le 15 juillet avec notification sur le site www.aicolympic.org/aiwos2021

Les réunions du Jury se dérouleront par visioconférence.

Pour chaque classe compétitive, le Jury remplira un formulaire d'évaluation avec des suggestions pour améliorer la collection. Ce formulaire sera envoyé par e-mail à l'exposant à la fin de l'exposition.

Le Jury peut demander la visualisation d'un ou plusieurs objets présentés dans une collection via une Conférence Zoom spécialement organisée. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification de l'exposition d'AIWOS 2021, sans aucun droit de recours.

ART. 8 Évaluation par le public

Les visiteurs de l'exposition virtuelle AIWOS 2021 auront la possibilité de voter pour leurs collections préférées. Les gagnants recevront un prix spécial.

ART. 9 Présentation des résultats

Les résultats de l'exposition seront annoncés lors d'une cérémonie (date annoncée plus tard) sur le site Web AIWOS 2021. Le président du jury ou son délégué annoncera la meilleure collection de chaque classe ainsi que tous les prix spéciaux. Dès lors, la liste des prix pour chaque collection sera publiée sur le site Web. La cérémonie sera enregistrée et disponible sur le site AIWOS 2021.

Une cérémonie officielle de remise des prix aura lieu lors de la prochaine édition de la Foire Mondiale des Collectionneurs Olympiques avec une présentation des meilleures expositions.

Les exposants pourront réserver une réunion virtuelle Zoom en ligne avec un juré lors d'une période de deux semaines après l'exposition.

ART. 10 Cour d'Honneur

Les collections exposées recevront un diplôme attestant de la participation à l'exposition.

Chapitre 2. Exposition philatélique

ART. 11 Présentation de l'exposition

Les inscriptions doivent être soumises en format de page A4 ou A3.

La collection en philatélie doit comporter un minimum de 64 pages et un maximum de 128 pages, en multiples de 16 pages.

Les collections de la catégorie « One Frame » compteront 16 pages.

Lors du décomptage du nombre de pages, il est entendu qu'une seule page de format A3 est l'équivalent de 2 pages.

Le plan et les pages de la collection, ainsi que le formulaire de présentation et tout autre présentation, doivent être en anglais ou dans une autre langue de la FIP (français, allemand et espagnol).

Les scans doivent être réalisés avec les spécifications techniques suivantes :

- Résolution : 300 dpi
- Format : pdf dans un seul fichier pour chaque exposition (max 200 Mo)
- Les pages doivent être numérisées sans leur protection en plastique
- Les documents postaux / timbres individuels et tout autre objet exposé doivent être scannés en taille réelle, c'est-à-dire sans aucune réduction d'échelle
- Le même objet ne peut pas être présent en plusieurs points de la même collection, ou en plusieurs objets exposés, par le même propriétaire (exposant).

ART. 12 Évaluation des pièces des collections

L'évaluation sera menée par un jury composé de jurés de qualification internationale dans le domaine de la philatélie olympique et sportive.

Ils fonctionneront conformément au Règlement général de la Fédération Internationale de philatélie (FIP), sur l'évaluation des expositions (GREV) et le Règlement (SREV) pour chaque classe de concours philatélique.

Ces règlements seront visibles sur le site

www.aicolympic.org/aiwos2021

ART. 13 Prix et Récompenses

Chaque collection recevra un diplôme de médaille virtuel, avec le niveau de médaille correspondant au score obtenu. Le programme d'attribution des médailles est le suivant :

90 >	Large gold
89-85	Gold
84-80	Large Vermeil
79-75	Vermeil
74-70	Large silver
69-65	Silver
64-60	Silver bronze
59-55	Bronze
< 54	Certificate of participation

Le Jury décernera le Grand Prix AIWOS 2021 - Philatélie à la meilleure collection et décernera également les prix suivants :

- Meilleure collection consacrée aux Jeux Olympiques et à l'Olympisme
- Meilleure collection consacrée à une seule olympiade
- Meilleure collection consacrée à une ou plusieurs disciplines ou événements sportifs
- Meilleure collection en Classe ouverte
- Meilleure exposition dans la classe One Frame (16 pages)
- Meilleure exposition jeunesse.

En fonction du nombre et du type de collections, des prix spéciaux supplémentaires peuvent être attribués.

Le jury peut également exprimer ses félicitations à une exposition basée sur un mérite spécial ou des réalisations philatéliques exceptionnelles.

Chapitre 3 - Exposition de Mémorabilia

Art. 14 Objets de la collection

L'exposition est ouverte à tous les objets de mémorabilia olympique et sportive, qui sont détenus physiquement et en la possession de l'exposant.

Les objets reproduits à partir des originaux ou réputés contrefaits ou non issus de la période historique à laquelle ils se réfèrent, ne peuvent pas être utilisés.

Les objets contenus dans les collections ne doivent pas être offensants, dangereux ou illégaux en nature.

ART. 15 Présentation de la collection

Dans la mesure du possible, les exposants enverront leurs objets exposés selon les critères spécifiés dans l'ART. 11.

Dans le cas d'objets tridimensionnels ou d'objets de valeur particulière ou d'une valeur historique, chacun de ces objets particuliers doit être accompagné d'une photo supplémentaire d'ensemble prise avec l'exposant lui-même.

Alternativement, l'exposant peut envoyer avec l'exposition une courte vidéo de présentation de la collection reprenant ces objets uniques nécessitant une preuve.

ART. 16 Évaluation des collections

Les collections seront jugées par un jury coordonné par le président de l'AICO, et composé d'experts reconnus dans le domaine.

ART. 17 Prix et récompenses

Le Jury évaluera la meilleure collection, à laquelle il attribuera l'AIWOS 2021 Spécial Prix de Memorabilia.

En outre, le jury peut remettre des prix spéciaux, en fonction du type de collections présenté.

Chapitre 4 Dispositions finales

ART. 18 Décisions irrévocables

Les décisions du Comité d'Organisation et les évaluations du jury sont irrévocables.

ART. 19 Communications avec les exposants

La communication avec les exposants se fera exclusivement via le site Web www.aicolympic.org ou directement par e-mail.

ART. 20 Modifications du règlement et cas non couverts

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le règlement susmentionné,

informer rapidement tous les exposants. Les cas non couverts par ce règlement seront décidés par le Comité d'Organisation.

ART. 21 Protection des données et confidentialité

Les données fournies par les exposants seront utilisées pour l'organisation et l'évaluation de la collection et peuvent être stockées et transmises en format électronique et papier.

Les données personnelles des exposants seront traitées conformément à la loi européenne sur l'utilisation des données personnelles.

Le responsable de leur traitement est le Président du Comité d'Organisation.

Chapitre 4 Comité d'organisation et adresses de contact

ART. 23 Comité d'Organisation

Président:

Massimiliano BRUNO
massibru@libero.it

Membres:

Thomas LIPPERT
lippert@imos-online.de

Yannick SURZUR
ccpos.yannicksurzur@gmail.com

Mark MAESTRONE
markspi@prodigy.net

Rufin SCHULLIAN
rufin.schullian@hotmail.com

Site officiel: www.aicolympic.org/AIWOS2021

Courriel: aiwos2021@aicolympic.org

